

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé au

Mor
bc***26043746***

Obligation de remplir :

Nom (siuf
nom forme légale,
n° code postal,**DÉPOSÉ AU GREFFE LE****20 MARS 2026**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise: 0823.326.892

Nom

(en entier) : THOLA

(en abrégé) : /

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue du Bois Jacquet 1, 7711 Dottignies

Objet de l'acte : Nominations - RévocationsLors de la délibération du 22/01/2026, l'assemblée générale a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.**1/ Révocation de SRL ITALO comme administrateur non statutaire**

L'assemblée générale décide de la révocation de SRL ITALO, ayant son siège à 8510 Marke (Kortrijk), Slekkestraat 2, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 01/01/2026. L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

2/ Révocation de Thomas OSTYN en tant que représentant permanent de la personne morale SRL ITALO

La personne morale SRL ITALO a révoqué Thomas OSTYN, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administration au nom et pour le compte de la personne morale, et ce à compter du 01/01/2026.

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance de et approuver la révocation par la personne morale SRL ITALO de Thomas OSTYN en sa qualité de représentant permanent.

3/ Nomination de SRL ETOMA comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la nomination de SRL ETOMA, ayant son siège à 8510 Marke (Kortrijk), Slekkestraat 2, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 01/01/2026. Ce mandat est valable pour une durée indéterminée. Le mandat n'est pas rémunéré, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement à la majorité simple.

4/ Nomination de Thomas OSTYN en tant que représentant permanent de la personne morale SRL ETOMA

La personne morale SRL ETOMA a nommé Thomas OSTYN, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administration au nom et pour le compte de la personne morale, et ce à compter du 01/01/2026.

91 L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance de et approuver la nomination par la personne morale SRL ETOMA de Thomas OSTYN en sa qualité de représentant permanent.

Déposés en même temps : le rapport de l'organe d'administration du 20/11/2025 et le procès-verbal de l'assemblée générale du 22/01/2026.

Pour la société
SRL ITALO avec comme représentant permanent Thomas Ostyn
Administrateur